



Question écrite 20/22 de Mme Aurélie Czekalski sur les campagnes de dératisation au sein de notre commune.

Comme vous le savez, ce sont les communes qui se chargent de la dératisation en surface tandis que Vivaqua s'occupe de régler le problème en sous-sol. Pour ce faire, Vivaqua mène deux campagnes régionales par an : l'une au printemps et l'autre à l'automne.

Concernant la dératisation en surface, quelles sont les mesures prises par la commune d'Uccle ? Est-ce fait de manière systématique ou fonctionnez-vous en fonction des plaintes reçues, en fonction des quartiers impactés ? Combien de plaintes sont reçues annuellement par la commune au sujet de problèmes de rats en espace public ? Y'a-t-il des quartiers plus impactés que d'autres ? Disposez-vous d'un cadastre ou d'un relevé plus spécifique ?

Certaines communes, comme la Ville de Bruxelles, proposent un service gratuit de dératisation. Si vous avez des rats dans votre cave, il suffit de contacter la commune. La cellule Désinfection intervient dans les cas d'invasion de rats. Dès lors, ce service est-il aussi offert aux habitants de la Commune d'Uccle ?

A titre préventif, nous savons que si on ne veut pas attirer davantage de rats, il faut veiller à ne jamais laisser de nourriture dans le jardin, de poubelles éventrées, etc. Des campagnes sont-elles faites en ce sens auprès de nos concitoyens ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse :

Nous ne recevons pas beaucoup de plaintes mais celles-ci proviennent toujours des mêmes quartiers :

- La plaine du Bourdon
- La chaussée de Saint-Job
- Le Kauwberg
- Le terminus du 51 Van Haelen
- Le parking Stalle
- La Venelle de Saint-Job
- La Montagne de Saint-Job

Les plaintes affluent également toujours aux mêmes périodes : mars et septembre de chaque année.

Vivaqua procède à 2 dératisations des canalisations par an : mi-avril et mi-octobre et conseille de procéder à la dératisation en surface dans les lieux problématiques au même moment.

Il est en effet indispensable de le faire de manière coordonnée faute de quoi l'impact recherché ne sera pas rencontré.

La commune mandate une société spécialisée pour réaliser ce travail aux endroits précités.

La commune ne prend par contre pas en charge la dératisation chez les particuliers et n'a pas de service de dératisation.

La manutention et l'utilisation des produits nécessaires nécessitent d'avoir des agréments dont la commune ne dispose pas et le personnel n'est également pas formé pour ce faire.

Le service de la propreté sensibilise régulièrement à l'utilisation de poubelles rigides afin de protéger les sacs poubelles.

Le service de l'environnement sensibilise les habitantes et habitants via divers canaux aux mesures préventives pour éviter la présence des rats. Un article « Les rats dans la Commune » se trouve sur le site internet communal dans la rubrique Environnement / Biodiversité. Son contenu est repris dans les toutes-boîtes distribués en cas de plaintes dans les quartiers. Un article reprenant les mêmes informations est publié dans journal Wolvendaël du mois de novembre. Une publication Facebook est également prévue. Y est ajoutée l'aspect de dangerosité si les animaux domestiques ingèrent les poisons destinés aux rats.